

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	22 (1950)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Ecole de Meyrin
<b>Autor:</b>	Braillard, M. / Malnati, V.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-123655">https://doi.org/10.5169/seals-123655</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Va-t-on encore prélever quelque chose sur les revenus des propriétaires de logements existants ? — ce qui serait sans doute tuer tout le système de la propriété privée déjà écrasée de frais.

Va-t-on financer l'allocation par un impôt supplémentaire ? — ce qui serait dans la logique du système de l'allocation familiale.

Toutes ces questions préoccupent vivement les milieux officiels responsables de la construction en France et il n'y a pas lieu, malheureusement, de s'étonner que le problème semble insoluble puisque la France, qui a tant besoin de logements, manque de moyens d'investissements.

La conclusion de cette étude pourrait bien n'être qu'une mesure telle que l'allocation-logement mérite d'être étudiée par les pays qui se posent les mêmes questions que la France, et adaptées à leur structure économique, sociale et démographique.

Avant de généraliser une institution aussi lourde de conséquences, il est souhaitable qu'on l'expérimente sur une échelle plus réduite dans le cadre d'une ville, d'un

groupe d'entreprises ou d'une caisse d'action sociale.

L'allocation-logement étant établie en fonction d'un certain nombre de variantes permet d'être utilisée en vue de satisfaire les besoins les plus variés.

Elle est bien le reflet des institutions économiques nouvelles dans les pays qui recherchent un équilibre à la fois social et familial, économique et financier, en même temps qu'ils cherchent à construire au maximum.

Moins égoïste dans son principe que les solutions purement libérales, assez souple dans son fonctionnement, l'allocation-logement qui réalise une compensation en vue d'encourager l'amélioration de l'habitation aussi bien par une meilleure utilisation familiale des locaux que par l'aide à l'acquisition à la propriété est bien l'un des moyens les plus intéressants qui s'offrent à l'heure actuelle pour résoudre la crise du logement.

Michel de CHALENDAR,  
docteur en droit,  
attaché au Centre national  
pour l'amélioration de l'habitation.

## Ecole de Meyrin

*M. Braillard et V. Malnati, architectes*

Depuis des décennies, la commune de Meyrin désirait une nouvelle école. Celle qui était utilisée, il y a quelque temps encore, ne répondait plus à ce que l'on attend d'une construction semblable. Vétuste, mal conditionnée, elle était un défi aux exigences modernes. Malheureusement, la situation financière de la commune était un obstacle à toute possibilité de réalisation telle que l'auraient désirée les habitants de cette belle agglomération rurale. Toutefois, les conditions se modifièrent et la construction de l'aérodrome, neutralisant une importante superficie de la commune, permit à celle-ci de bénéficier d'une subvention appréciable de l'Etat, ce qui changea la face des choses.

La municipalité chargea donc les architectes, MM. M. Braillard et V. Malnati, d'élaborer un projet définitif. Celui-ci fut adopté le 11 juin 1948, et les travaux commencèrent.

Aujourd'hui, ceux-ci sont terminés, et le 11 septembre 1949 la population inaugura avec enthousiasme le bâtiment scolaire qu'elle avait attendu si longtemps.

*Situation.* — Le bâtiment est situé dans un parc ombragé, d'où l'on jouit d'une vue splendide sur le Mont-Blanc.

Telle qu'elle se présente, l'architecture cadre admirablement avec le caractère régional ; son imposante masse, surmontée de son clocheton ajouré, auquel les quatre cadrons de l'horloge donnent une note de fête,

complète le centre urbain de Meyrin. Le préau couvert, avec son portique, accueille cette impression.

*Matériaux.* — Les murs sont en plots Léan ; les encadrements de fenêtres, porte d'entrée, piliers du préau couvert sont en tuf de Corpataux. Les crépis-sages traités rustiquement sont en jurassite. La couverture est en petites tuiles plates.

*Locaux.* — Le sous-sol comprend une salle de conseil richement boisée et meublée avec non moins de soin, le local de chauffage central, le garage et la salle de travaux manuels.

Le rez-de-chaussée comporte une classe primaire, une classe enfantine et une salle de jeux. L'école enfantine a une entrée particulière à laquelle on accède par une rampe.

Au premier étage se trouvent trois classes primaires, de larges vestibules formant vestiaires dégagent les locaux, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage.

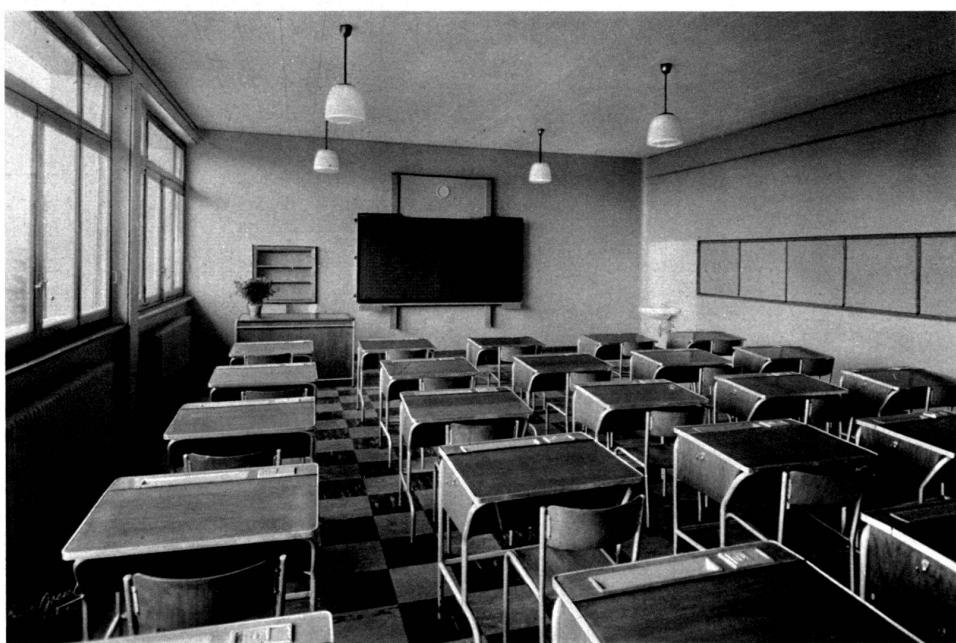
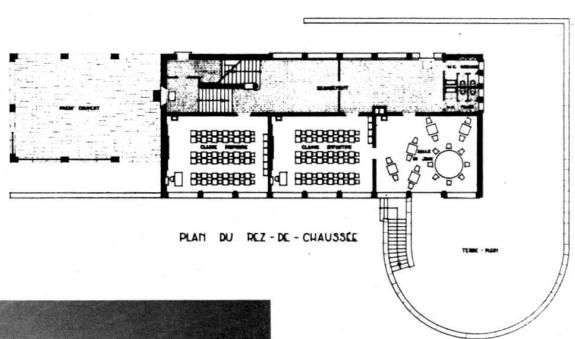
Sur le préau couvert, se trouve le bureau du maire, celui des adjoints et un appartement pour le concierge.

*Coût.* — Le cube de la construction se monte à 6100 m<sup>3</sup>. Le coût total, non compris ameublement et travaux extérieurs, s'est élevé à 650 000 fr., ce qui porte le prix du mètre cube à 103 fr.

Les travaux ont été exécutés très soigneusement avec des matériaux de premier choix et avec une certaine richesse.



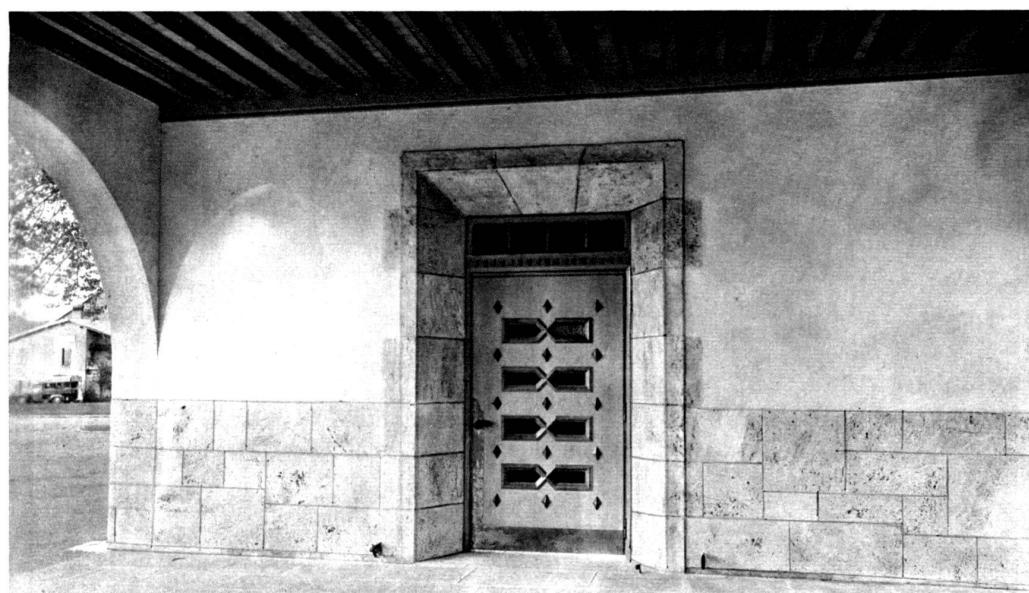
*Vue de la façade principale.*



*Vue d'une classe.*

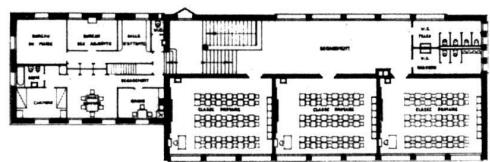


*L'escalier d'entrée.*



*L'entrée de l'école.*

*L'école vue de nuit. (Photo Chs-Ed. Bösch.)*



*PLAN DU 1<sup>ER</sup> ETAGE*